

MyShareEducation
Société civile de placement immobilière à capital variable
Siège social : 15 place Grangier – 21000 DIJON
En cours d'immatriculation au RCS de Dijon
(La « Société »)

<p>PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE DU 20 SEPTEMBRE 2023</p>

L'an deux mille vingt-trois,
Le 20 septembre à 11 heures,

Les associés fondateurs de MyShareEducation se sont réunis en assemblée générale constitutive au 40 avenue George V à Paris (75008).

Chaque associé a été convoqué par lettre remise en main propres contre décharge par la société My Share Company.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par Monsieur Bertrand PERCHE.

L'assemblée est présidée, conformément aux statuts, par la Société de Gestion, représentée par Monsieur Philippe Ifergane.

Monsieur Cédric CHALRET du RIEU est désigné comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant voté par correspondance représentent l'intégralité des parts de la Société.

Monsieur le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence ;
- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- Les pouvoirs adressés par les associés ; et
- Le projet des statuts de la Société ;
- Le projet de texte des résolutions ;
- Le projet de notice au BALO ;
- La note d'information ;
- Le projet de DIC PRIIPs ; et
- L'attestation du Crédit Lyonnais (LCL) en vue de la délivrance de la garantie bancaire.

Monsieur le Président déclare que l'ensemble des documents énumérés par la loi et les règlements ont été communiqués aux associés dans les conditions légalement requises.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et adoption des statuts de la société MyShareEducation ;

- Fixation du taux maximum d'endettement de la Société ;
- Fixation du montant maximum des acquisitions payables à terme ;
- Nomination du commissaire aux comptes ;
- Nomination de l'expert interne en évaluation ;
- Nomination du dépositaire ;
- Nomination de Mme Valérie PHAM en qualité de membre du conseil de surveillance ;
- Nomination de M. Christian CUENCA en qualité de membre du conseil de surveillance ;
- Nomination de M. Thomas RAFFINOT en qualité de membre du conseil de surveillance ;
- Nomination de M. Philippe BLOCH en qualité de membre du conseil de surveillance ;
- Nomination de M. Nicolas PARENTEAU en qualité de membre du conseil de surveillance ;
- Nomination de TISSIER DE MALLERAI ET ASSOCIES représentée par M. Bertrand PERCHE en qualité de membre du conseil de surveillance ;
- Nomination de M. Philippe BARBE en qualité de membre du conseil de surveillance ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Monsieur le Président déclare ensuite la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION (*Examen et adoption des statuts de la société MyShareEducation*)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- des statuts de la société MyShareEducation ;
- de la note d'information ;
- de l'attestation du Crédit Lyonnais (LCL) en vue de la délivrance de la garantie bancaire ;

adopte le texte des statuts qui lui a été soumis par la société My Share Company.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION (*Fixation du taux maximum d'endettement de la Société*)

L'assemblée générale autorise la Société de Gestion, au nom de la Société, dans les conditions fixées par le Code Monétaire et Financier, à contracter des emprunts, des instruments financiers à terme de type swap, cap, floor, tunnel, ou assumer des dettes dans la limite au total de 25% maximum de sa capitalisation, montant apprécié au moment de la mise en place du crédit.

L'assemblée générale autorise à cet effet la Société de Gestion à consentir, au nom de la Société, à l'organisme prêteur toutes sûretés réelles ou personnelles correspondantes, y compris sous forme hypothécaire.

Cette autorisation est donnée jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION (*Fixation du montant maximum des acquisitions payables à terme*)

L'assemblée générale autorise la Société de Gestion, au nom de la Société, dans les conditions fixées par le Code Monétaire et Financier, à réaliser des acquisitions payables à terme dans la limite de 7.000.000 d'euros, montant apprécié au moment de l'acquisition payable à terme.

L'assemblée générale autorise à cet effet la Société de Gestion à consentir, au nom de la Société, au vendeur dont le prix est payable à terme toutes sûretés réelles ou personnelles correspondantes, y compris sous forme hypothécaire.

Cette autorisation est donnée jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION (*Nomination du commissaire aux comptes*)

L'assemblée générale, connaissance prise du programme de travail du commissaire aux comptes, décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes, la société AGM AUDIT LEGAL, 3 avenue de Chalon - 71380 - SAINT MARCEL, identifiée sous le numéro 326 465 689 RCS CHALONS SUR SAONE, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION (*Nomination de l'expert externe en évaluation*)

L'assemblée générale, connaissance prise du dossier d'acceptation de l'expert immobilier, décide de nommer en qualité d'expert externe en évaluation, la société CUSHMAN & WAKEFIELD France, 185/189 avenue Charles de Gaulle - 92200 - NEUILLY SUR SEINE identifiée sous le numéro 332 111 574 RCS NANTERRE, pour une durée de cinq ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION (*Nomination du dépositaire*)

L'assemblée générale, connaissance prise du dossier d'acceptation du dépositaire, décide de nommer en qualité de dépositaire, la SOCIETE GENERALE, société anonyme au capital de 1.059.665.810,00 €, dont le siège est 29, boulevard Haussmann - 75009 - PARIS, identifiée sous le numéro 552 120 222 RCS PARIS, pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION (*Nomination de Mme Valérie PHAM en qualité de membre du Conseil de surveillance*)

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de membre du Conseil de surveillance, Mme Valérie PHAM, née le 02 mai 1966 à METZ (57) pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION (*Nomination de M. Christian CUENCA en qualité de membre du Conseil de surveillance*)

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de membre du Conseil de surveillance, M. Christian CUENCA, né le 10 mai 1952 à TREZEL (Algérie) pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION (*Nomination de M. Thomas RAFFINOT en qualité de membre du Conseil de surveillance*)

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de membre du Conseil de surveillance, M. Thomas RAFFINOT, né le 30 janvier 1979 à PITHIVIERS (45) pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION (*Nomination de M. Philippe BLOCH en qualité de membre du Conseil de surveillance*)

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de membre du Conseil de surveillance, M. Philippe BLOCH, né le 17 décembre 1970 à BOULOGNE BILLANCOURT (92) pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION (*Nomination de M. Nicolas PARENTEAU en qualité de membre du Conseil de surveillance*)

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de membre du Conseil de surveillance, M. Nicolas PARENTEAU, né le 03 juillet 1969 à ANGOULEME (16) pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION (*Nomination de la société TISSIER de MALLERAIIS et ASSOCIES représentée par M. Bertrand PERCHE en qualité de membre du Conseil de surveillance*)

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de membre du Conseil de surveillance, la société TISSIER de MALLERAIIS et ASSOCIES représentée par M. Bertrand PERCHE, 12 rue de Madrid, 75008 PARIS, identifiée sous le numéro 449 289 867 RCS PARIS, pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TREIZIEME RESOLUTION (*Nomination de M. Philippe BARBE en qualité de membre du Conseil de surveillance*)

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de membre du Conseil de surveillance, Philippe BARBE, né le 15 septembre 1959 à DIJON (21), pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATORZIEME RESOLUTION (*Pouvoirs pour les formalités*)

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de procéder à toutes formalités requises par la loi et les règlements, et autorise la Société de gestion à effectuer des modifications mineures de la note d'information et du DIC PRIIPs si l'Autorité des Marchés Financiers le demande.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture par les membres du bureau.

Philippe IFERGANE

DocuSigned by:
Philippe IFERGANE
89087CE6420048F...

Bertrand PERCHE

DocuSigned by:
Bertrand Perche
00893527157F406...

Cédric CHALRET du RIEU

DocuSigned by:

904975BB0C18423...